

nances et Règlements royaux. Ce mépris de l'autorité constituée et des règlements de l'armée a de quoi m'inquiéter.

L'honorable M. GRIESBACH: Je vous prie de me pardonner, mais où en sommes-nous, dans cette discussion? D'abord, des officiers ont fait des déclarations que vous jugez contraaires aux règlements, et elles l'étaient probablement; ensuite un officier a été chargé d'aller faire enquête, mais avant même d'aborder son travail le Gouvernement avait changé de politique et admis qu'il ne pouvait plus obtenir d'hommes par le volontariat, et qu'il devenait nécessaire de recourir à la conscription. Le Gouvernement songe-t-il encore à poursuivre les officiers pour avoir dit que les hommes ne pouvaient être levés sous le régime du volontariat, ou rappelle-t-il l'officier chargé d'aller faire enquête?

L'honorable M. BENCH: La question du changement de politique dont a parlé l'honorable préopinant ne me semble pas pertinente. Aucune modification des Ordonnances et Règlements royaux n'autorise les officiers en uniforme à faire imprimer leur avis. J'ignore ce qui est survenu depuis que le ministre actuel de la Défense nationale a institué une enquête, selon la remarque de l'honorable préopinant; j'espère cependant que nous aurons d'autres renseignements.

Je disais donc que cet étalage d'insubordination chez les officiers du ministère de la Défense nationale m'inspire des craintes. Pour me servir de la déclaration de l'un des fameux personnages de Shakespeare, cela m'amène à croire "qu'il y a quelque chose de mauvais dans le ministère de la Défense nationale". Bien plus, il y a, je le sais, une foule de gens qui sont de cet avis.

J'ai prononcé dernièrement certains discours aux fins de faire mieux connaître à la population l'objectif et le rôle du Sénat canadien et pour répondre à certaines critiques dont notre section du Parlement a été l'objet. Entre autres observations, j'ai osé proposer que, vu l'importance croissante que prend l'aspect administratif du Gouvernement, le Sénat joue de plus en plus dans le Parlement le rôle de surveillant et que ses comités se chargent de la conduite des enquêtes maintenant confiées aux commissions royales. J'ai proposé que le travail de notre comité se rapproche davantage de celui dont s'acquitte le sénat des Etats-Unis. Je suis d'avis que, de cette façon, nous pourrions apporter une contribution très réelle au bon fonctionnement des rouages administratifs et en même temps constituer un forum parlementaire pour l'expression de l'opinion publique sur des problèmes d'importance nationale.

Je propose d'une façon précise la formation d'un comité permanent de cette Chambre

L'hon. M. BENCH.

pour enquêter sur les accusations de maladresse ou d'inefficacité dans l'administration des affaires publiques. Cette proposition vise les accusations du genre de celle qui a été lancée le printemps dernier au sujet du transfert de Malton à Montréal de la production de l'avion Douglas D.C. 4 et selon laquelle ce transfert devait apporter des avantages financiers à un ami du Gouvernement. Un autre exemple du genre est l'accusation récente de mauvaise conduite et d'inefficacité lancée par la Joy Oil Company contre le bureau du régisseur du pétrole. A ces deux accusations j'ajouterai maintenant celles du major Smythe.

Si un organisme public libre d'attaches à l'égard des partis du Gouvernement et de l'opposition, comme le Sénat, se chargeait des enquêtes de cette nature, il y aurait moins d'accusations à la légère, on ferait plus vite la lumière sur celles qui sont fondées et l'on remédierait plus vite à ce qui ferait défaut. Dans le cas des accusations du major Smythe, on aurait pu éviter la controverse des journaux qui a causé tant d'angoisses. Le public aurait pu former son opinion sur les faits et non pas sur les articles éditoriaux et l'on aurait empêché une forte partie de la confusion et du malentendu qui ont existé.

Dans le même ordre d'idées, le Parlement a, je crois, le devoir de veiller à ce que le ministère de la Défense nationale soit organisé de façon à prévenir la répétition de la crise que nous traversons. Le pays a le droit de savoir qu'il n'existe aucune solution de continuité dans la chaîne des responsabilités depuis le ministre jusqu'au commandant du dernier bataillon. Fasse le ciel que nous n'ayons jamais à prendre part à une nouvelle guerre. C'est cependant une éventualité dont nous devons toujours tenir compte à l'avenir. Je ne demande pas l'impossible. Je dis simplement que si nous avons commis des erreurs évitables, nous devons profiter de notre expérience.

Lorsque nous sommes encore en guerre et surtout, si près de la fin du conflit, nous n'aurions probablement rien à gagner à mêler davantage les cartes. Faisons plutôt converger nos énergies vers notre principal objectif, la défaite de nos ennemis. Ensuite, nous aurons le temps et l'occasion de faire nos inventaires. J'aimerais alors que cette branche du Parlement fasse, par l'intermédiaire d'un comité établi par elle, l'examen de tous les rouages du ministère de la Défense nationale, au moins en ce qui concerne l'armée. Cette Chambre compte des hommes qui par leur formation et leur expérience ont toute la compétence voulue pour mener à bien une enquête et formuler des recommandations propres à obvier à la répétition de la crise